

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 octobre 2018

Date de convocation : 04/10/2018

Présents : 11

Absents : 0

Procuration : 0

---

## **I FINANCES :**

### **A] CONVENTION DE PRESTATION ASSOCIATION LES FRANCAS : VACANCES TOUSSAINT 2018:**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les conditions générales de la convention entre la Commune et la Fédération des FRANCAS pour la prestation de l'accueil de loisir des 12-17 ans pour les vacances de Toussaint 2018 pour un montant de 6 520 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à la mise en œuvre de cet accueil de loisir pour les 12-17 ans.

### **B] ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX : MISE EN SECURITE CHATEAU 3EME TRANCHE :**

Vu la délibération en date du 20 Décembre 2015, portant plan de financement du programme pluriannuel (2016-2018) des travaux de mise en sécurité du château,  
Vu la délibération en date du 6 Juillet 2016 portant sur le plan de financement des phases 2 et 3,  
Vu la délibération du 5 Septembre, portant sur le lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux de la tranche 3.

Considérant l'offre de l'Association Terre de pierres, relatif aux travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux pour un montant TTC de 29 800 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'offre proposée par l'Association Terre de pierres et donne pouvoir à Monsieur l'Adjoint au Maire pour signer les actes et documents nécessaires l'exécution de l'offre.

### **C] LANCEMENT CONSULTATION : TRAVAUX REHABILITATION IMMEUBLE BOYGAS ATELIERS MUNICIPAUX:**

Le Conseil Municipal accepte le descriptif des travaux ainsi que le DCE établi par le Cabinet KAISER, en charge de la maîtrise d'œuvre ainsi que l'estimatif des travaux arrêté à 171 950 €HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision et à lancer la consultation selon la procédure adaptée pour les travaux proposés en 8 lots définis comme suit :

- ◆ Lot 01 : Gros-œuvre
- ◆ Lot 02 : Charpente, Couverture, Serrurerie,
- ◆ Lot 03 : Etanchéité
- ◆ Lot 04 : Menuiseries intérieures et extérieures
- ◆ Lot 05 : Doublages, Cloisons, Faux-plafonds,
- ◆ Lot 06 : Peinture
- ◆ Lot 07 : Plomberie, VMC
- ◆ Lot 08 : Electricité, Chauffage

### **D] EQUIPEMENT NUMERIQUES ECOLE :**

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la société AXION Durable pour un montant de 5 992 € HT apparaissant comme la mieux disante aux vues des critères techniques et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

## **E] SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT** **ASSOCIATION DES CAVALIERS DES ESCOUMETTES:**

Vu la délibération en date du 6 Avril dernier portant sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations communales.

Considérant les dépenses exceptionnelles engagées par l'Association des Cavaliers des Escoumettes, dans le cadre de leur participation aux championnats de France.

Le Conseil Municipal accepte d'allouer une subvention complémentaire de 300 € à l'Association des Cavaliers des Escoumettes.

## **F] DECISION ODIFICATIVE N°1 :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la présente décision modificative

Dépense d'investissement	Opération	Nature	Crédits
Rénovation Mairie	1101	2315	- 7 200 €
Equipements Numériques Ecole	992	21783	+ 7 200 €

## **II URBANISME:**

### **A] Permis de Construire Immeuble BOYGAS :**

Vu les crédits ouverts pour le projet de réhabilitation de l'immeuble BOYGAS et l'aménagement des ateliers municipaux lors du budget primitif de 2018.

Considérant le lancement de la consultation pour les marchés de travaux, lancée ce jour.

Considérant qu'il conviendrait que les travaux démarrent avant la fin de l'année 2018 et que le dossier de permis de construire soit constitué et déposé au plus tôt.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à constituer un dossier de permis de construire pour l'immeuble BOYGAS en vue de l'aménagement d'ateliers municipaux.

## **III QUESTIONS DIVERSES :**

### **A] COMMISSION SUIVI DES SITES TITANOBEL :**

Le Conseil Municipal désigne pour le collège de la collectivité territoriale, et 3 délégués au moins pour le collège des riverains, à la Commission de Suivi des Sites pour la Société TITANOBEL comme suit :

Monsieur PORTEILS Ludovic comme délégué titulaire

Mme RAYNAL Jeanne comme déléguée suppléante au collège de la collectivité de la commission de suivi des sites de TITANOBEL ;

Mme SARDA Monique, Mme MARTIN Stéphanie, M. BARCIA Nicolas, comme délégués au collège des riverains de la commission de suivi des sites de TITANOBEL

### **B] COMITE DE PILOTAGE DE LA CHARTE FORESTIERE :**

Le Conseil Municipal désigne pour le représenter la commune au comité de pilotage de la charte forestière de territoire :

Monsieur CALMON Lionel comme délégué titulaire

Monsieur CASTANY Elie,

Vu par Nous Jean-François CARRERE, Maire de la Commune d'OPOUL-PERILLOS pour être affiché à la porte de la Mairie 15 Novembre 2018

OPOUL-PERILLOS, le 15 Novembre 2018

  
Le Maire  
Jean-François CARRERE